

Compte rendu du rendez-vous entre la CCVG et l'association « Le vent tourne sur Jouhet » le 21 décembre 2022

L'association « le vent tourne sur Jouhet » a demandé un rendez-vous à la CCVG pour l'interroger sur sa politique et ses actions dans le cadre de la transition énergétique et de la protection des paysages et du cadre de vie des habitants des communes concernées. Nous avons demandé des précisions concernant le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) adopté par la CCVG.

1) le plan paysage

L'industrialisation de la France et l'aménagement du territoire ont transformé profondément les paysages. Le territoire de la CCVG a été moins touché que d'autres et cela lui a permis de sauvegarder des paysages qui garantissent une certaine qualité de vie et procurent un avantage pour le tourisme dont vit une partie de la population.

La transition énergétique va bouleverser l'approche industrielle du développement de nos sociétés et, par suite, de nouveau, modifier notre cadre de vie ainsi que les paysages. Les sources d'énergie étant plus diffuses, c'est l'ensemble des territoires qui est concerné. Ainsi les toitures se couvrent de panneaux photovoltaïques, les campagnes se parsèment d'éoliennes visibles à des kilomètres à la ronde et des méthaniseurs vont s'installer. Lorsque l'on prend l'avis des populations concernées (et cela est apparu lors des ateliers organisés par la CCVG), ce sont les éoliennes qui focalisent les oppositions du fait de leur impact et de leur forte visibilité : les paysages sont là, profondément modifiés. Il faut cependant noter que l'on s'habitue à tout et qu'après des années, le changement de paysage ne se remarque plus. Mais plus que la modification du paysage, ce sont les nuisances associées et pérennes qui amènent l'opposition des populations : on s'habitue peut-être aux mâts gigantesques des éoliennes et au changement d'aspect des toitures couvertes de panneaux photovoltaïques mais on ne s'habitue jamais au bruit et aux des flashes lumineux permanent des éoliennes. La mortalité de la faune avicole et l'artificialisation des sols autour des mâts complètent le tableau.

Question :

-le président de la République et le ministre de la transition énergétique ont souhaité que les régions définissent des zones de développements de l'éolien sur leur territoire : la CCVG entre-t-elle dans cette démarche et quels sont les critères "patrimoine bâti à protéger", "zones naturelles à sauvegarder" et "paysages à conserver", qui sont considérés comme prioritaire par la CCVG ?

Réponse :

Le moratoire sur l'installation d'éoliennes entre dans cette démarche avant de définir des zones propices à l'éolien. Dans la situation actuelle, la CCVG considère qu'il y a eu assez de telles installations mais elle n'a pas de pouvoir contraignant.

La CCVG a pris acte des récentes décisions de la préfecture de refuser des projets d'installation d'éoliennes dans des zones proches d'un patrimoine bâti historique (Saint-Savin, Villesalem, châteaux du Ry à Journet et de Pruniers à Pindray, site de Montmorillon) qui semblent privilégier le patrimoine. La CCVG souhaiterait que la protection des zones naturelles soient aussi prise en compte.

La CCVG souhaite intégrer quelques contraintes dans le PLUI, définir des zones favorables ou défavorables mais les maires et les conseils municipaux ne sont pas obligés de suivre ces recommandations.

A noter que la CCVG n'a pas d'informations sur les projets éoliens en cours à Jouhet.

Question :

Et-quelle est la position de la CCVG sur le classement de la vallée de la Gartempe ?

Réponse :

Concernant le classement de la vallée de la Gartempe, la CCVG est consciente des problèmes soulevés : limitation importante de certaines activités due aux contraintes sur le bâti et sur l'agriculture. Dans tous les cas, la CCVG n'est pas décisionnaire, les concernés étant les communes et l'Etat. La procédure est, de toutes façons, très longue.

2) La production d'énergie

Les documents de la CCVG concernant la production d'énergie sur son territoire sont peu crédibles, le bilan énergétique mélange les choux et les carottes en se contentant d'ajouter des MW/h qui n'ont pas la même provenance, ni la même destination et dont certains sont intermittents ; les pertes importantes selon l'utilisation et/ou le stockage, ne sont pas prises en compte. De plus, l'énergie produite par la centrale de Civaux n'est pas considérée comme renouvelable. Pourtant, l'énergie éolienne ne l'est pas plus, utilisant du fer (besoin de charbon), du béton (besoin de gaz ou de charbon) et des matériaux composites (besoin de pétrole).

Question :

Quelle est la politique de la CCVG concernant la transition énergétique ?

Réponse :

La meilleure politique est celle de la sobriété. La CCVG propose des aides dans ce domaine en particulier pour l'isolation mais celles-ci ne sont pas suffisamment utilisées : les conditions d'accès sont souvent complexes. La CCVG milite pour un mix énergétique afin d'avoir un équilibre entre les différentes sources d'énergie et de prendre en compte certaines contraintes comme celles du plan paysage. Le moratoire concernant les éoliennes a pour but de concilier l'installation d'éoliennes et le plan paysage qui sera inscrit au PLUI.

Question :

Le photovoltaïque commence à se développer sur des terres agricoles : la CCVG va-t-elle prendre position contre cette utilisation et favoriser cette technique exclusivement sur les hangars et toitures de grandes surfaces ?

Réponse :

De nombreux projets de photovoltaïque sont en préparation et les agriculteurs sont sollicités pour louer leurs terres agricoles dans ce but. Ces projets sont beaucoup plus impactants qu'on pourrait le penser : de telles installations sur des surfaces de 300 hectares ne sont plus marginales.

Question :

Les méthaniseurs ne sont-ils pas un moyen de production locale d'énergie à soutenir ?

Réponse :

Le projet de méthaniseur d'Azat-le-Ris pose des problèmes environnementaux. En particulier, des terres agricoles sont prévues sur la commune de Jouhet située à 30 km pour produire de la matière pour alimenter le digesteur puis pour l'épandage du digestat. Cela fait beaucoup de kilomètres à parcourir. Il vaudrait mieux favoriser les petites structures locales, utilisant exclusivement des déchets.

Question :

Qu'en est-il de la géothermie ?

Réponse :

Seule la géothermie individuelle de faible profondeur (puits canadien) est encouragée car efficace.

3) Les transports

Le PCAET met l'accent sur l'existence de trois gares ferroviaires sur le territoire de la CCVG: c'est effectivement un atout pour des déplacements vers l'extérieur du territoire de la CCVG (Poitiers, Limoges, Paris, Tours, Bordeaux,...) et les pôles multimodaux sont une bonne idée, mais le transport de

marchandises n'est pas abordé.

Questions :

-comment les pôles multimodaux sont-ils prévus ?

-pourquoi n'est-il pas question d'utiliser le train pour l'importation et l'exportation de marchandises hors CCVG avec des entrepôts raccordés à la ligne Poitiers-Limoges (seules des céréales sont expédiées depuis Montmorillon alors que les hypermarchés ont été raccordés et livrés par fer durant des années) ?

-pourquoi des entrepôts à La Chapelle-Viviers et non à Lussac, raccordés à la ligne Poitiers-Limoges ?

Réponse :

Concernant les pôles multimodaux et le fret, la CCVG a contacté la SNCF mais celle-ci n'a jamais répondu. En fait, il y a une volonté pour le tout camion au niveau national, et l'important trafic de camions détruit les routes de la CCVG, payées par ses habitants.

Question :

-de nombreuses communautés de communes se sont investies dans cette transition en France en réhabilitant des gares aux marchandises et des raccordements aux entrepôts. Qu'en est-il de la CCVG ?

Réponse :

Ces investissements ne sont pas de la compétence de la CCVG qui n'a pas à détourner des financements pour cela. La CCVG a la main sur les mobilités douces (vélos, piétons) mais c'est insuffisant.

4) L'agriculture et la biodiversité

Nous avons lié les deux thèmes parce que les agriculteurs sont malheureusement divisés entre ceux qui considèrent la nature comme l'ennemie à combattre (suppression des haies, disparition des chemins ruraux, agrandissement des parcelles, canalisation des fossés, utilisation de produits toxiques, ...) et ceux qui utilisent la nature comme une alliée (forêt linéaire, haies, pollinisateurs, engrais naturels,...), les premiers étant gros consommateurs d'énergie. Les préconisations de la CCVG sur ces thèmes paraissent être plus des vœux pieux que des solutions possibles. Les agriculteurs de la CCVG n'ont pas des rendements mirifiques et la réduction des intrants viendra plutôt de l'augmentation des prix que d'une volonté.

Question :

-qu'est-ce que la CCVG propose comme alternative pour accompagner les agriculteurs dans la transition énergétique? (Pour les carburants : biogaz, huiles végétales ? mais pour les intrants : quelle alternative ?)

Réponse :

La CCVG est réticente à l'idée d'utiliser des huiles végétales pour alimenter les machines des agriculteurs, préférant les garder pour nourrir la population.

Question :

-comment la CCVG intègre-t-elle la réalisation de trames vertes et bleues dans une politique agricole ?

Réponse :

La CCVG distribue des aides pour la reconstitution de haies et la plantation de bois. La défense du vivant reste une priorité. La replantation de haies le long des chemins ruraux est soutenu par la CCVG mais elle dépend des maires même si cela a été inscrit dans le PLUI.

Question :

-pourquoi la CCVG a-t-elle oublié la trame noire de zones sombres alors que la pollution lumineuse (flashes des éoliennes et éclairages publics) est la deuxième cause d'extinction des espèces d'insectes ?

Réponse :

C'est un oubli dans le PCAET mais c'est une contrainte qui a été prise en compte. Un soutien est donné aux associations défendant la protection de la nuit (CPIE de Lathus).

5) Prospective

La CCVG a présenté de nombreux projets dans le cadre de la transition énergétique. Afin que tous ces projets ne restent pas lettre morte, nous souhaiterions avoir des réponses précises aux questions suivantes :

Questions :

-quels sont les projets prioritaires ? Y-a-t-il un calendrier ou un échéancier pour la mise en place de certains projets ?

-comment certains projets qui sont du domaine de la région ou de l'état seront-ils mis en place ?

Réponse :

La CCVG ne fait que de l'accompagnement des mesures qu'elles considèrent comme positives, elle tente d'encadrer certaines pratiques (installation anarchique des éoliennes) mais est contrainte par la politique nationale et par les maires sur chaque commune.

La CCVG note que les retombées financières des projets d'éoliennes sont plus importantes pour les propriétaires que pour les communes. Elles ne résoudront pas du tout les problèmes financiers de ces communes.

Enfin, d'une manière générale, la politique d'état et la PAC contraignent toute l'évolution de l'agriculture et du territoire pour la transition énergétique et la CCVG ne peut que proposer des aides d'accompagnement.